



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 1.1

N° de la demande : 2012-1254

Demande : B.1.1– Nouvelle source (site) pour le même titulaire d'homologation

Produit : Ester de qualité technique A H Marks Fénoxaprop-*p*-éthyl

Numéro d'homologation : 29380

Matière active (m.a.) : Fénoxaprop-*p*-éthyl (FPF)

N° de document de l'ARLA : 2222583

But de la demande

La présente demande a pour objet d'ajouter une autre source de fabrication et de modifier la gamme du contenu net de l'ester de qualité technique A H Marks Fénoxaprop-*p*-éthyl.

Évaluation des propriétés chimiques

Appellation courante : Fénoxaprop-*p*-éthyl

Nom chimique UICPA : (*R*)-2-[4-(6-chloro-1,3-benzoxazol-2-yloxy)phénoxy]propionate d'éthyle
OU (*R*)-2-[4-(6-chlorobenzoxazol-2-yloxy)phénoxy] propionate d'éthyle

Nom chimique CAS : (2*R*)-2-[4-(6-chlorobenzoxazol-2-yloxy)phénoxy]propionate d'éthyle

L'ester de qualité technique A H Marks Fénoxaprop-*P*-éthyl possède les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat
Couleur et état physique	Solide blanc cassé
Concentration nominale	97.5%
Odeur	Inodore
Densité relative	1.35
Pression de vapeur	$5,3 \times 10^{-4}$ mPa (à 20 °C)
pH	Sans objet
Solubilité dans l'eau	0,7 mg/L à un pH de 5,8
Coefficient de partage n-octanol/eau	Log K_{oc} = 4,58

Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'ester de qualité technique A H Marks Fénoxaprop-*p*-éthyl ont été remplies.

Évaluation sanitaire

Bien que la nouvelle source de l'ester de qualité technique A H Marks Fénoxaprop-*p*-éthyl ne soit pas équivalente sur le plan chimique à la source homologuée, la légère augmentation des niveaux d'impureté dans la nouvelle source de la matière active ne devrait pas présenter un risque supplémentaire pour la santé; par conséquent, aucune autre donnée toxicologique n'est requise pour l'instant.

Aucune évaluation de l'exposition professionnelle ni aucune évaluation de l'exposition aux résidus dans les aliments n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune donnée supplémentaire n'est requise pour appuyer l'homologation de la nouvelle source de l'ester de qualité technique A H Marks Fénoxaprop-*p*-éthyl. Bien que les sources de la matière active de qualité technique ne soient pas considérées comme étant équivalentes sur le plan chimique en raison de la présence d'impuretés, l'homologation de la nouvelle source de l'ester de qualité technique A H Marks Fénoxaprop-*p*-éthyl ne devrait pas contribuer de façon significative à la charge environnementale globale des contaminants de la voie 1.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

Conclusion

L'ARLA a évalué les renseignements disponibles et est en mesure d'appuyer l'ajout d'une autre source de fabrication et de modifier la gamme du contenu net de l'ester de qualité technique A H Marks Fénoxaprop-*p*-éthyl.

References

- 2174419 2012, Technical Grade Active Ingredient Chemistry Summary Information and Selected Physical and Chemical Properties, DACO: 2.1,2.12.1,2.13.4,2.14.6,2.2,2.3,2.3.1,2.4,2.5,2.6,2.7,2.8,2.9 CBI
- 2174420 2009, Production Chemistry of Fenoxaprop-P-ethyl, DACO: 2.11.1,2.11.2,2.11.3,2.11.4 CBI
- 2174421 2012, Fenoxaprop-P-ethyl TGAI, NUP-08089, Appearance and Relative Density, DACO: 2.14.1,2.14.2,2.14.3,2.14.6 CBI
- 2174422 2011, Fenoxaprop-p-ethyl Method Validation - Impurity Content, DACO: 2.13.1,2.13.2 CBI
- 2174423 2011, Fenoxaprop-P-ethyl, NUP-08089, Five Batch Analysis, DACO: 2.13.3 CBI
- 2174427 2010, Fenoxaprop-P-ethyl: Impurities of Toxicological Concern, DACO: 2.13.4 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.